

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 2 DÉCEMBRE 2020 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

Résolution 2020-12-2379

1. AUTORISATION – SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par « Zoom » de vidéoconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par « Zoom » de vidéoconférence.

2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 14 h 30.

Résolution 2020-12-2380

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation – Séance à huis clos
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2020
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2020
5. Correspondance
 - 5.1 Résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine – Approbation des prévisions budgétaires 2021 de la RMR

- 5.2 Lettre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Acceptation de subvention pour le projet Réemploi⁺
- 5.3 Autorisation de signature de l'entente - Programme « Climat municipalités, phase 2/Volet 2 » - Projet du Réemploi⁺
6. Plans d'opération
 - 6.1 Octroi de mandat pour le transfert de matières résiduelles entre les sites d'opération de Dolbeau-Mistassini et Hébertville-Station – Déchets Dolbeau-Mistassini
 - 6.2 Octroi de mandat pour le transfert de matières résiduelles entre les sites d'opération de Dolbeau-Mistassini et Roberval – Recyclage Dolbeau-Mistassini
 - 6.3 Octroi de mandat pour l'achat d'un retourneur d'andains pour le centre de compostage de Dolbeau-Mistassini
 - 6.4 Octroi de mandat pour l'achat de matériel pour la plantation de saules de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini
 - 6.5 Octroi de mandat pour la préparation de terrain et plantation de saules pour la plateforme de compostage d'Hébertville-Station
 - 6.6 Octroi de mandat pour la réalisation d'une étude hydrogéologique restreinte pour la plantation de saules pour la plateforme de compostage d'Hébertville-Station
 - 6.7 Octroi de mandat pour l'achat de roues pour les chargeurs compacts du centre de tri de Roberval
 - 6.8 Octroi de mandat pour la réparation du camion du centre de transfert d'Alma
7. Communications, programmes et services
 - 7.1 Acceptation du budget trimestriel des communications de janvier à mars 2021
 - 7.2 Autorisation – Achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
 - 7.3 Autorisation – Achat de bacs pour la collecte des matières organiques dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
 - 7.4 Autorisation – Soutien au projet Réemploi⁺
8. Finances
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés du mois d'octobre 2020
 - 8.2 Approbation de la liste des engagements du mois d'octobre 2020 du directeur général
 - 8.3 Approbation de la liste des engagements du mois d'octobre 2020 du directeur général adjoint
9. Affaires nouvelles
 - 9.1
10. Période de questions pour les citoyens
11. Date et lieu de la prochaine assemblée (3 février 2021 à Saint-Félicien)
12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

Résolution 2020-12-2381

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 4 novembre 2020.

Résolution 2020-12-2382

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 4 novembre 2020.

5. CORRESPONDANCE

5.1 RÉOLUTION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RMR

La MRC de Maria-Chapdelaine, par sa résolution numéro 258-10-20, communique son approbation pour les prévisions budgétaires 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

5.2 LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – ACCEPTATION DE SUBVENTION POUR LE PROJET RÉEMPLOI⁺

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu, de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une réponse favorable à une demande de subvention dans le cadre du projet Réemploi⁺.

Résolution 2020-12-2383

5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE – PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉS PHASE 2/VOLET 2 – PROJET DU RÉEMPLOI⁺

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Réemploi⁺, la Régie a procédé à une demande d'aide financière auprès du programme « *Climat municipalités phase 2/Volet 2* » du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QU'une contribution financière de 1 000 000,00 \$ provenant de ce programme a été autorisée;

ATTENDU QUE la conclusion de cet appui financier prévoit la signature d'un protocole d'entente des parties prenantes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et à signer tout document relatif à ladite entente.

6. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2020-12-2384

6.1 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LES SITES D'OPÉRATION DE DOLBEAU-MISTASSINI ET HÉBERTVILLE-STATION – DÉCHETS DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin d'effectuer le transfert de matières résiduelles entre les sites d'opération de Dolbeau-Mistassini et d'Hébertville-Station pour les déchets de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et qu'une entreprise spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
9246-1482 Québec inc./ Transport Sanitaire Fortin	Chicoutimi	266 690,26 \$

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée d'un an se terminant le 12 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 342 235,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandant pour le transfert de matières résiduelles entre les sites d'opération de Dolbeau-Mistassini et d'Hébertville-Station pour les déchets de Dolbeau-Mistassini à 9246-1482 Québec inc./Transport Sanitaire Fortin pour un montant de 266 690,26 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Résolution 2020-12-2385

6.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LES SITES D'OPÉRATION DE DOLBEAU-MISTASSINI ET ROBERVAL – RECYCLAGE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin d'effectuer le transfert de matières résiduelles entre les sites d'opération de Dolbeau-Mistassini et Roberval pour le recyclage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Services Environnementaux Lac-Saint-Jean inc.	Roberval	258 197,92 \$
9246-1482 Québec inc./ Transport Sanitaire Fortin	Chicoutimi	258 657,81 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Services Environnementaux Lac-Saint-Jean inc. de Roberval;

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée d'un an se terminant le 12 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 281 114,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transfert de matières résiduelles entre les sites d'opération de Dolbeau-Mistassini et de Roberval pour le recyclage de Dolbeau-Mistassini aux Services Environnementaux Lac-Saint-Jean inc. pour un montant de 258 197,92 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Résolution 2020-12-2386

6.3 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT D'UN RETOURNEUR D'ANDAINS

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition d'un retourneur d'andains pour ses centres de compostage;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût
Ecoverse Industries	Avon, Ohio	679 838,22 \$
Les Équipements Ault	Waterloo	707 096,25 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Ecoverse Industries de Avon en Ohio;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation de cet achat est de 861 217,50 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'achat d'un retourneur d'andains à Ecoverse Industries pour un montant de 679 838,22 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le fonds de roulement de la Régie et seront amorties sur une période de sept ans.

Résolution 2020-12-2387

6.4 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA PLANTATION DE SAULES DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de fournir les équipements d'irrigation pour la future plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE les équipements sont les suivants : conduites goutte-à-goutte (17 000 mètres), raccords (160), manifolds des valves d'alimentation, valves et vannes nécessaires, clapets antiretours, paillis de plastique, unité de filtration des eaux, systèmes de contrôle des backwash des filtres, débitmètre et conduites de PEHD (1 080 mètres);

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise, soit Dubois Agrinovation;

ATTENDU QUE ce fournisseur est le plus présent sur le territoire québécois incluant celui du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE cette entreprise est l'unique distributeur québécois des produits de la compagnie Geoflow;

ATTENDU QUE celle-ci se spécialise en équipement d'irrigation goutte à goutte pour la valorisation d'eaux usées et qu'elle fournit du matériel adapté et de bonnes qualités;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Dubois Agrinovation	Saint-Rémi	99 300,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'achat de matériel pour la plantation de saules de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini à Dubois Agrinovation pour ses équipements spécialisés et ses prix compétitifs pour un montant de 99 300,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2020-12-2388

6.5 OCTROI DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE TERRAIN ET LA PLANTATION DE SAULES POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de tous les résidus ligneux laissés au sol suite à la coupe forestière où sera située la future plantation de saules;

ATTENDU QUE contrairement à l'essouchage conventionnel, le broyage permet de conserver la matière organique au sol disponible pour la plante;

ATTENDU QUE la Régie a fait plusieurs recherches pour ce type d'équipement et qu'un appareil de broyage a été retenu;

ATTENDU QUE les travaux ont été amorcés, mais non complétés en raison de la nature et le poids de l'équipement et du type de sol en place (sol lourd et humide);

ATTENDU QU'un nouvel équipement spécialisé de l'entreprise Bio-Ax inc. a été retenu afin de compléter les opérations de broyage;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Bio-Ax inc.	Roberval	65 000,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la préparation de terrain et la plantation de saules pour la plateforme de compostage d'Hébertville-Station à Bio-Ax inc. pour un montant de 65 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2020-12-2389

6.6 OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE RESTREINTE POUR LA PLANTATION DE SAULES POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la réalisation d'une étude hydrogéologique restreinte sur le terrain de la future plantation de saules pour la valorisation des eaux usées de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cette étude est réalisée à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et sera déposée avec la demande d'autorisation pour l'aménagement de la plantation de saules;

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

ATTENDU QU'elle permettra de définir les caractéristiques du sol de la plantation et de la nappe phréatique du secteur;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre un prix, soit Gennen;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Gennen	Chicoutimi	24 111,14 \$

ATTENDU QUE cette entreprise connaît bien le secteur où les travaux seront réalisés et les besoins de la Régie et qu'elle a toujours été très compétitive dans les prix;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude hydrogéologique restreinte pour la plantation de saules pour la plateforme de compostage d'Hébertville-Station à Gennen pour un montant de 24 111,14 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2020-12-2390

6.7 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE ROUES POUR LES CHARGEURS COMPACTS DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'achat de 12 roues pour les deux chargeurs compacts de marque Bobcat et de modèle S770 du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a invité quatre entreprises à soumettre un prix pour l'achat de 12 roues *Camso Solid Air* destinées à l'opération annuelle des chargeurs du site de Roberval;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Pneus Guy Dufour ltée	Roberval	10 968,62 \$
OK Pneus	Saint-Bruno	10 968,62 \$
Pneus MCT	Normandin	11 730,00 \$
Agence de Pneus du Nord	Saint-Félicien	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE dans les prix soumis, il y a eu égalité entre deux entreprises, soit Pneus Guy Dufour ltée de Roberval et OK Pneus de Saint-Bruno;

ATTENDU QUE le service des réparations courantes de l'ensemble des équipements roulants du site de Roberval est actuellement assuré par Pneus Guy Dufour ltée;

POUR CES MOTIFS :

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'achat de roues pour les chargeurs compacts du centre de tri de Roberval à Pneus Guy Dufour ltée pour un montant de 10 968,62 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-12-2391

6.8 OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉPARATION DU CAMION DU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la réfection du moteur, et de ses composantes, du camion transroulier 12 roues de marque Sterling du centre de transfert d'Alma;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre un prix, soit ADF Diesel d'Alma;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
ADF Diesel	Alma	10 484,45 \$

ATTENDU QUE cette entreprise effectue déjà l'ensemble des réparations mécaniques du camion et qu'elle possède toutes les compétences nécessaires pour ces travaux;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la réparation du camion du centre de transfert d'Alma à ADF Diesel pour un montant de 10 484,45 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

7. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2020-12-2392

7.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE JANVIER À MARS 2021

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour le mois de janvier à mars 2021 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 22 625,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 1 875,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 29 063,00 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 53 563,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour le mois de janvier à mars 2021 pour un montant total prévisionnel de 53 563,00 \$.

Résolution 2020-12-2393

7.2 AUTORISATION – ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE le programme « Une porte, un bac » existe depuis 2013 dans le but de favoriser la participation citoyenne à l'amélioration de notre gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Régie trouve important de continuer à desservir la population en leur offrant la possibilité de participer à l'effort collectif en termes de recyclage;

ATTENDU QUE l'achat de bacs de recyclage permet un suivi de distribution à chaque adresse civique ayant fait une demande;

ATTENDU QUE la livraison d'un camion comprend 486 bacs bleus. Le prix actuel de chaque bac est de 84,50 \$ pour un montant total de 47 216,78 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de bacs de recyclage par l'entremise du Groupe Coderr, distributeur de ces bacs dans chacune des municipalités pour un montant de 47 216,78 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2020 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2020-12-2394

7.3 AUTORISATION – ACHAT DE BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en place du service de collecte des matières organiques dans les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean, des bacs bruns ont été livrés aux citoyens selon la politique de desserte établie;

ATTENDU QU'il faut procéder à des achats supplémentaires de bacs bruns suite à la fourniture des besoins précis des municipalités locales;

ATTENDU QUE les coûts reliés à leur acquisition et leur livraison sont soumis aux mêmes conditions que celles prévues dans l'appel d'offres initial avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'acquisition et la livraison des bacs bruns;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de 1 540 bacs bruns de 240 L et de 432 bacs de cuisine de 7 L auprès de l'entreprise IPL pour un montant total de 96 411,64 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière des matières organiques.

Résolution 2020-12-2395

7.4 AUTORISATION – SOUTIEN À RÉEMPLOI+ 2021-2022-2023

PRÉAMBULE

La Régie est porteuse d'un projet qui consiste à mettre en place un système et une filière permettant de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés, afin de leur donner une seconde vie, communément appelée du « réemploi ». Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après : le « MELCC ») a confirmé le versement d'une aide financière maximale d'un million de dollars (1 000 000 \$) à la Régie, afin de lui permettre de réaliser son projet « Réemploi+ ».

La Régie a pris l'orientation de confier le mandat de réaliser le projet à un organisme à but non lucratif constitué à cette fin, à savoir RÉEMPLOI+, avec un plan budgétaire prévoyant des dépenses de 11 457 924 \$ sur trois ans;

La création de l'organisme *Réemploi+*, le 15 octobre 2020, fut le fruit de plusieurs années de travail afin de mettre en œuvre le plus important projet d'économie sociale alliant à la fois de réemploi des matières et de valorisation des personnes au Québec. Le **Groupe Coderr**, le **Juvénat de Desbiens**, les **Carrefours jeunesse-emploi** de Lac-Saint-Jean-Est et des Bleuets, les **Centres de services scolaires** du Lac-Saint-Jean et du Pays-des-Bleuets se sont joints à la Régie pour mettre sur pied un projet collaboratif d'envergure visant à mettre en place un écosystème innovant autour de ces deux objectifs soit le réemploi de 5 000 tonnes des matières provenant de notre réseau d'écocentres et de la valorisation de 200 personnes qui vont participer aux opérations tout en développement leur potentiel, leurs compétences et leur capacité à intégrer le marché du travail.

Le conseil d'administration de *Réemploi+* est composé de 12 administrateurs alliant expertise et expérience dont la présidence est occupée par monsieur Lucien Boily qui fut à la tête de la Régie pendant plusieurs années.

- Lucien Boily, président
- Marie-Claude Parent, vice-présidente (coordonnatrice, Centre de services scolaire Pays-des-Bleuets)
- Simon Coutu, trésorier (président du Groupe Coderr)
- Jean-Guy Lamothe, secrétaire (retraité – directeur général adjoint du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Secteur MRC du Domaine-du-Roy)
- Richard Villeneuve, administrateur (directeur général, Caisse populaire Desjardins d'Alma)
- Josée Gauthier, administratrice (directrice générale, Groupe Coderr)
- Guylaine Dubé, administratrice (présidente, Juvénat de Desbiens)
- Cathy Fortin, administratrice (directrice générale, Juvénat de Desbiens)
- Mylène Girard, administratrice (directrice générale, Carrefour jeunesse-emploi Lac-Saint-Jean-Est - La Bivoie)
- Isabelle Coulombe, administratrice (directrice générale, Carrefour jeunesse-emploi des Bleuets)
- Frédéric Morin, administrateur (coordonnateur, Centre de services scolaire de Lac-Saint-Jean)
- Guy Ouellet, observateur (directeur général, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean)
- Un poste d'administrateur à combler

Les principales actions visées du projet RÉEMPLOI+ sont les suivantes :

- Implanter trois **Quincailleries du réemploi** au Lac-Saint-Jean, soit une par MRC;
- Du réseau d'écocentres de la RMR - « **La Source du réemploi** » - En extraire de la valeur pour alimenter le marché du réemploi;
- Développer des **Ateliers du réemploi** au Juvénat de Desbiens pour les objets à fort potentiel de valorisation;
- Intégrer dans l'ensemble du projet des activités de **Valorisation des personnes** afin de favoriser l'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle du plus grand nombre;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

ATTENDU QUE la Régie est porteuse d'un projet qui consiste à mettre en place un système et une filière permettant de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés, afin de leur donner une seconde vie, communément appelée du « réemploi »;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après : le « MELCC ») a confirmé le versement d'une aide financière maximale d'un million de dollars (1 000 000 \$) à la Régie, afin de lui permettre de réaliser son projet « Réemploi+ »;

ATTENDU QUE la Régie a pris l'orientation de confier le mandat de réaliser le projet à un organisme à but non lucratif constitué à cette fin, à savoir RÉEMPLOI⁺;

ATTENDU QUE le plan budgétaire prévoit des dépenses de 11 457 924 \$ sur trois ans;

ATTENDU QUE le rôle de la Régie dans ce vaste projet de société est notamment de :

- Mettre son gisement à la disposition de l'organisme RÉEMPLOI⁺, selon certaines conditions;
- De procéder de façon progressive à la réorganisation de son accueil afin de permettre une « captation » et maximiser le gisement potentiel au réemploi;
- De permettre l'accueil de participants dans notre réseau d'écocentres selon nos conditions;
- De soutenir de différentes façons la réussite de projets en termes de réemploi des matières;
- De réaliser des ententes de service avec cette nouvelle entité.

ATTENDU QUE les objectifs à terme de ce projet amènent des perspectives incroyables soit entre autres :

- Détourner vers le marché local du réemploi **5 000 tonnes**;
- **Carboneutralité** des opérations des écocentres d'ici cinq ans;
- Réduire les coûts de la RMR de 500 k\$/année (**5 \$/porte**) d'ici cinq ans ;
- Créer de la **valeur à partir de déchets**;
- Développer un **nouveau marché du réemploi**;
- Créer **32 emplois** directs;
- Contribuer à trouver des solutions aux problématiques de main-d'œuvre avec **200 places/participants annuellement**.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

De confier la gestion, la réalisation et l'exécution du projet en sous-traitance à l'organisme Réemploi⁺. Un mandat ou contrat de service en bonne et due forme interviendra entre la Régie et l'organisme Réemploi⁺, établissant les termes, conditions et modalités dudit mandat ou contrat.

À ces fins, de verser à l'organisme **Réemploi⁺** une somme de 1 050 000 \$, répartie comme suit :

- 350 000 \$ en 2021;
- 350 000 \$ en 2022;
- 350 000 \$ en 2023;

Pour les années 2022 et 2023, les crédits budgétaires devront être assujettis aux processus budgétaires propres à la Régie.

Il est en outre résolu d'autoriser le président, monsieur André Paradis ainsi que le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à signer le protocole d'entente établissant les termes, conditions et modalités dudit mandat ou contrat.

8. FINANCES

Résolution 2020-12-2396

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2020

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 31 octobre 2020

Sommaire des déboursés

NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'OCTOBRE	Chèques et paiements # 18 935 à 19 272		10 525,90 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'OCTOBRE	SSQ et Hydro Québec d'octobre		6 636 872,48 \$	p. 2 à 60
LISTE DES RETRAITS D'OCTOBRE	Chèques 18 727 et 18 774		33 315,77 \$	p. 61
LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS EN OCTOBRE			(172,14 \$)	p. 62
Visa Desjardins	Frais de septembre	2020-10-28	10 291,77 \$	p. 63 et 64
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives d'octobre	2020-10-16	16 243,35 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2020-10-05	812,80 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2020-10-05	6 012,25 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2020-10-07	875,33 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2020-10-07	875,17 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2020-10-14	93,88 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-10-27	3 217,01 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2020-10-28	3 493,71 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 1er OCTOBRE	Salaires période se terminant le 26 septembre et écus de septembre		61 923,38 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 8 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 3 octobre		56 770,79 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 15 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 10 octobre		58 474,75 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 22 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 17 octobre		62 352,47 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 29 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 24 octobre		57 957,29 \$	
RREM Q PAYÉS LE 11 OCTOBRE	Remise de septembre		35 695,53 \$	
FTQ PAYÉS LE 16 OCTOBRE	Remise de septembre		1 684,60 \$	
CSN PAYÉS LE 16 OCTOBRE	Remise de septembre		160,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 2 OCTOBRE	Période du 16 au 30 septembre		63 916,13 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 16 OCTOBRE	Période du 1er au 15 octobre		91 637,06 \$	
			7 213 029,17 \$	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		25 234,01 \$	p. 65
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		276 020,54 \$	p. 66 à 73
	Dépenses approuvées par résolution		184 276,98 \$	p. 74

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'octobre 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 7 213 029,17 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2020-12-2397

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 25 234,01 \$ pour le mois d'octobre 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2020 du directeur général.

Résolution 2020-12-2398

8.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'octobre 2020 de 276 020,54 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2020 du directeur général adjoint.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmlac.gc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 3 FÉVRIER 2021 À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-FÉLICIEN)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 3 février prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-Félicien ou par voie de vidéoconférence si la situation actuelle en lien avec la COVID-19 se prolonge.

Résolution 2020-12-2399

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 14 h 50.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général